

**SYNTHESE DES BILANS ANNUELS
DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE
LES INFECTIONS NOSOCOMIALES
DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE**

ILE DE FRANCE

ANNEE 2006

TABLE DES MATIERES

I - DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON DES ETABLISSEMENTS AYANT ADRESSE LEUR BILAN

- Tableau 1 : Distribution des bilans selon le statut de l'établissement
- Tableau 2 : Distribution des bilans selon le type de l'établissement
- Tableau 3 : Distribution des bilans selon la taille de l'établissement
- Tableau 4 : Distribution des bilans par département
- Tableau 5 : Distribution des bilans selon le nombre de lits et places par spécialité
- Tableau 6 : Distribution des bilans selon le nombre de lits et places par département

II - INTEGRATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES DANS L'ETABLISSEMENT

1 - Intégration de la LIN dans l'organisation générale de l'établissement

a - Projet d'établissement, COM et budget

b - Communication

2 - Association des instances de l'établissement à la LIN

- Tableau 7 : Avis ou consultations des instances de l'établissement dans les 358 établissements ayant élaboré un programme d'action
- Tableau 8 : Pourcentages de consultations des instances par type d'établissement ayant un programme d'action

3 - Participation des services à la LIN

a - Les correspondants en hygiène dans les services

- Tableau 9 : Pourcentages d'établissements ayant des correspondants en hygiène selon le type d'établissement
- Tableau 10 : Pourcentages d'établissements ayant des correspondants en hygiène selon le statut de l'établissement

b - La collaboration avec le laboratoire de microbiologie

III - ORGANISATION DE LA LIN

1 - Le programme d'action

- Tableau 11 : Existence d'un programme d'action selon le type et le statut de l'établissement

2 - Les réunions plénières du CLIN

- Tableau 12 : Réunions du CLIN selon le type d'établissement
- Tableau 13 : Réunions du CLIN selon le statut de l'établissement
- Tableau 14 : Réunions du CLIN selon la taille de l'établissement

3 - Les groupes de travail du CLIN

- Tableau 15 : Organisation de groupes de travail selon le type et le statut de l'établissement
- Tableau 16 : Nombre de réunions des groupes de travail selon le type et le statut de l'établissement

4 - L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)

a - Existence d'une EOH

- Tableau 17 : Existence d'une EOH selon le type et le statut de l'établissement
- Tableau 18 : Existence d'une EOH commune selon le type et le statut de l'établissement
- Tableau 19 : Existence d'une convention pour les EOH communes selon le type et le statut de l'établissement

b - Composition de l'EOH

- Tableau 20 : Composition des EOH selon le type de l'établissement

c - Les effectifs des EOH

- Tableau 21 : Effectifs des EOH par catégorie professionnelle et par type d'établissement
- Tableau 22 : Effectifs des EOH par taille d'établissement

e - Objectifs d'ETP fixés par la circulaire du 29/12/2000

- Bilan régional des effectifs par rapport aux objectifs
- Tableau 23 : Etat de réalisation de l'objectif d'un ETP d'IDE pour 400 lits
- Tableau 24 : Etat de réalisation de l'objectif d'un ETP de médecin/pharmacien pour 800 lits

IV - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

1 - Prévention des risques infectieux

a - Prévention de la diffusion des BMR

b- Surveillance des Accidents d'Exposition au Sang (AES)

c - Prévention des risques infectieux liés à l'environnement

1. *Surveillance de l'eau*
2. *Surveillance de l'air*

d - Protocoles de prévention des risques infectieux

- Tableau 25 : Protocoles de prévention des risques infectieux dans les 378 établissements
- Tableau 26 : Protocoles de prévention des risques infectieux par type d'établissements

2 - Surveillance épidémiologique

a - Enquête de prévalence

b - Enquête d'incidence

- Tableau 27 : Thèmes des enquêtes d'incidence réalisées dans 220 établissements

c - Surveillance à partir des données du laboratoire de microbiologie

d - Collecte et diffusion des résultats

3 - Situations d'alerte ou épidémiques

4 - Formation en hygiène hospitalière

- Tableau 28 : Formations relatives à la lutte contre les infections nosocomiales et réalisées au sein de l'établissement

5 - Actions d'évaluation

V - BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

1 - Commission des antibiotiques

- Tableau 29 : Existence d'une Commission des antibiotiques selon le type et le statut de l'établissement
- Tableau 30 : Existence de la Commission des antibiotiques selon la taille des établissements
- Tableau 31 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon le type d'établissement
- Tableau 32 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon le statut de l'établissement
- Tableau 33 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon la taille de l'établissement

2 - Référent en antibiothérapie

- Tableau 34 : Existence d'un référent en antibiothérapie selon le type et le statut de l'établissement
- Tableau 35 : Existence d'un référent en antibiothérapie selon la taille des établissements
- Tableau 36 : Spécialité des référents en antibiothérapie

3 - Protocoles relatifs aux antibiotiques

- Tableau 37 : Ancienneté du protocole sur l'antibiothérapie
- Tableau 38 : Ancienneté du protocole sur l'antibioprophylaxie

4 - Liste d'antibiotiques

- Tableau 39 : Existence de listes d'antibiotiques selon le type d'établissement

5 - Système d'information

- Tableau 40 : Existence d'une connexion informatique selon le type d'établissement
- Tableau 41 : Prescription informatisée selon le type d'établissements

6 - Formation des nouveaux prescripteurs

7 - Evaluation de la qualité des prescriptions

8 - Surveillance de la consommation

I - DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON DES ETABLISSEMENTS AYANT ADRESSE LEUR BILAN

Le bilan de la lutte contre les infections nosocomiales a été élaboré par 378 établissements, soit 98% des établissements de la région.

1 - Les établissements ayant envoyé leur bilan se répartissent de la manière suivante

Tableau 1 : Distribution des bilans selon le statut de l'établissement

STATUT	Nombre de bilans	Nb Total d'établissements	%
PRIVE	188	194	96.91
PSPH	84	86	97.67
PUBLIC	106	107	99.07
TOTAL	378	387	97.67

Tableau 2 : Distribution des bilans selon le type de l'établissement

TYPE	Nombre de bilans	Nb Total d'établissements	%
01-CHR-CHU	34	34	100.00
02-CH INF 300 LP	39	39	100.00
02-CH SUP 300 LP	34	34	100.00
03-ETAB. PSY	40	43	93.02
04-HOPITAL LOCAL	6	7	85.71
05-CL. INF 100 LP	57	57	100.00
05-CL. SUP 100 LP	64	64	100.00
07-SSR-SLD	86	90	95.56
08-CLCC-CANCER	3	3	100.00
09-HAD	4	4	100.00
10-HEMODIALYSE	4	4	100.00
11-MECSS-POUP.	2	2	100.00
12-AMBULATOIRE	5	6	83.33
TOTAL	378	387	97.67

Tableau 3 : Distribution des bilans selon la taille de l'établissement

TAILLES	Nb bilans	Nb Total d'établissements	%
1 A 99 LITS	155	164	94.51
100 A 399 LITS	161	161	100.00
400 A 799 LITS	43	43	100.00
800 LITS ET +	19	19	100.00
TOTAL	378	387	97.67

Tableau 4 : Distribution des bilans par département

DEPARTEMENTS	Nb bilans	Nb total d'établissements	% des réponses
75	80	83	96.39
77	35	39	89.74
78	52	52	100.00
91	38	38	100.00
92	64	65	98.46
93	37	38	97.37
94	35	35	100.00
95	37	37	100.00
TOTAL	378	387	97.67

2 - Les établissements ayant envoyé leur bilan représentent 83934 lits et places, soit 99.5 % des lits et places de la région ainsi répartis

Tableau 5 : Distribution des bilans selon le nombre de lits et places par spécialité

SPECIALITES	Lits et places avec bilan	Lits et places totaux	%
Médecine	19685	19703	99.91
Chirurgie	19421	19423	99.99
Réanimation	1690	1690	100.00
Obstétrique	4084	4084	100.00
Néonatalogie	909	909	100.00
Soins de suite	15520	15779	98.36
Soins de longue durée	8219	8254	99.58
Psychiatrie	11989	12126	98.87
Urgence	719	719	100.00
Hémodialyse	965	965	100.00
Hosp. à dom.	2423	2423	100.00
TOTAL	83934	84385	99.47

Tableau 6 : Distribution des bilans selon le nombre de lits et places par département

DEPARTEMENTS	Lits et places avec bilan	Lits et places totaux	%
75	20958	21095	99.35
77	6861	7047	97.36
78	8952	8952	100.00
91	8346	8346	100.00
92	11488	11546	99.50
93	8349	8419	99.17
94	11294	11294	100.00
95	7686	7686	100.00
TOTAL	83934	84385	99.47

II - INTEGRATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES DANS L'ETABLISSEMENT

En 2006, 378 établissements ont adressé leur bilan des activités de lutte contre les infections nosocomiales (LIN). Ils représentent 75450 lits et 8484 places, répartis en 2527 services (secteur public) ou secteurs d'activités (secteur privé).

1 - Intégration de la LIN dans l'organisation générale de l'établissement

a - Projet d'établissement et COM

- 318 établissements ont adopté un projet d'établissement. Parmi eux, 283 établissements (89.0 %) ont inscrit les objectifs généraux de la LIN dans ce projet d'établissement. Dans les secteurs public et PSPH, où l'article R6111-3 du CSP en fait une obligation, ils sont 157 établissements à avoir adopté un projet d'établissement, soit 82.6 % ; 137 d'entre eux (87.3 %) ont inscrit les objectifs généraux de la LIN dans ce projet d'établissement.
- 245 établissements ont signé un COM avec l'ARH, soit 64.8 %. Parmi eux, 193 établissements (78.8 %) ont inscrit les objectifs généraux de la LIN dans ce COM.

b - Communication

- 373 établissements ont édité un livret d'accueil. Parmi eux, 360 (96.5 %) présentent leur stratégie de LIN dans ce livret d'accueil conformément à l'article R6111-9 du CSP.
- 59.8 % des établissements diffusent les résultats de la surveillance épidémiologique aux services participants.

2 - Association des instances de l'établissement à la LIN

358 établissements (94.7 %) ont élaboré en 2006 un programme d'action, conformément à l'article R6111-3 du CSP.

347 établissements (91.8 %) ont rédigé un rapport d'activités sur les activités de l'année 2005.

339 établissements (89.7 %) ont élaboré un programme d'action pour 2006 et rédigé un rapport d'activité sur les activités de l'année 2005.

Dans les 366 établissements ayant élaboré le programme ou/et le rapport, l'a la consultation des instances de l'établissement, prévu à l'article R6111-3 du CSP, a été sollicité dans les conditions décrites dans le tableau n° 7.

Tableau 7 : Avis ou consultations des instances de l'établissement

INSTANCES	Programme sans rapport	Rapport sans programme	Programme et Rapport
Avis CME	9/ 19 (47.4 %)	7/ 8 (87.5 %)	271/ 339 (79.9 %)
Avis CSSI ⁽¹⁾	0/ 3 (0.0 %)	1/ 1 (100.0 %)	67/ 101 (66.3 %)
Avis CA	4/ 19 (21.1 %)	1/ 8 (12.5 %)	195/ 339 (57.5 %)
Avis CHSCT	1/ 19 (5.3 %)	0/ 8 (0.0 %)	197/ 339 (58.1 %)
Toutes les instances	0/ 19 (0.0 %)	0/ 8 (0.0 %)	139/ 339 (41.0 %)

⁽¹⁾ :L'art. R6111-3 du CSP ne prévoit l'avis du CSSI que dans les établissements publics de santé. Les données relatives à l'avis du CSSI ne concernent que ces derniers.

Par type d'établissement, les pourcentages d'établissements ayant consulté leurs instances sur le programme d'action sont les suivants

Tableau 8 : Pourcentages de consultation des instances par type d'établissement ayant un programme d'action

TYPE	Nb Etab	% avec Progr.	CME	CSSI ⁽¹⁾	CA	CHSCT	Les 4
1-CHR-CHU	34	100.0	100.0	85.3	100.0	88.2	88.2
2-CH INF 300 LP	39	100.0	82.1	56.3	41.0	59.0	33.3
2-CH SUP 300 LP	34	100.0	94.1	72.4	76.5	67.6	58.8
3-ETAB PSY	38	95.0	81.6	33.3	52.6	50.0	31.6
4-HOP. LOCAUX	6	100.0	83.3	33.3	66.7	66.7	66.7
5-CL MCO INF 100 LP	55	96.5	74.5	0.0	43.6	50.9	27.3
5-CL MCO SUP 100 LP	63	98.4	76.2	0.0	57.1	58.7	36.5
7-SSR-SLD	76	88.4	78.9	57.1	55.3	47.4	36.8
8-CLCC-CANCER	3	100.0	100.0	0.0	33.3	100.0	33.3
9-HAD	2	50.0	50.0	0.0	50.0	50.0	50.0
10-HEMODIALYSE	4	100.0	75.0	0.0	100.0	50.0	25.0
11-MECSS-POUP.	2	100.0	50.0	0.0	50.0	50.0	50.0
12-AMBULATOIRE	2	40.0	100.0	0.0	100.0	100.0	100.0
TOTAL	358	94.7	81.8	66.3	58.9	58.4	42.2

⁽¹⁾ :L'art. R6111-3 du CSP ne prévoit l'avis du CSSI que dans les établissements publics de santé. Les pourcentages de la colonne CSSI ne concernent que ces derniers.

3 - Participation des services à la LIN

a - Les correspondants en hygiène dans les services

353 établissements, soit 93.4 % ont désigné des correspondants dans les services de soins. Parmi eux

- 89.5 % ont désigné des correspondants médicaux
- 96.9 % ont désigné des correspondants paramédicaux
- 86.4 % ont désigné des correspondants médicaux et paramédicaux

Par type et statut des établissements, les résultats sont les suivants.

Tableau 9 : Pourcentages d'établissements ayant des correspondants en hygiène selon le type d'établissement

TYPE	Nombre Etab. avec corr. d'hyg.	% avec corr. d'hyg.	dont % avec	
			Corr. médical	Corr. paramédical
1-CHR-CHU	34	100.0	100.0	100.0
2-CH INF 300 LP	38	97.4	89.5	94.7
2-CH SUP 300 LP	34	100.0	97.1	100.0
3-ETAB PSY	37	92.5	94.6	91.9
4-HOP. LOCAUX	6	100.0	66.7	100.0
5-CL. MCO INF 100 LP	53	93.0	81.1	98.1
5-CL. MCO SUP 100 LP	63	98.4	84.1	98.4
7-SSR-SLD	75	87.2	90.7	96.0
8-CLCC-CANCER	3	100.0	100.0	100.0
9-HAD	3	75.0	100.0	100.0
10-HEMODIALYSE	3	75.0	66.7	100.0
11-MECSS-POUP.	1	50.0	100.0	100.0
12-AMBULATOIRE	3	60.0	100.0	66.7
TOTAL	353	93.4	89.5	96.9

Tableau 10 : Pourcentages d'établissements ayant des correspondants en hygiène selon le statut de l'établissement

STATUT	Nombre d'établissements	% d'étab. avec correspondant d'hygiène	dont % avec	
			Correspondant médical	Correspondant paramédical
PRIVE	188	93.1	87.4	96.6
PSPH	84	85.7	87.5	95.8
PUBLIC	106	100.0	94.3	98.1
TOTAL	378	93.4	89.5	96.9

Sur les 2527 services de cet échantillon,

- 1744 services ont un correspondant médical et
- 2123 services ont un correspondant paramédical.

b - La collaboration avec le laboratoire de microbiologie

364 établissements (96.3%) disposent d'un laboratoire interne ou d'une convention avec un laboratoire externe. Dans 327 de ces établissements (89.8 %), les données du laboratoire de microbiologie ont été utilisées pour la surveillance des IN.

III - ORGANISATION DE LA LIN

Sur les 378 établissements de cet échantillon, 378 ont constitué un CLIN (100.0 %).

Par ailleurs, ils sont 317 établissements (83.9 %) à avoir adhéré à l'un des réseaux suivants (total supérieur à 100%)

- 115 au RAISIN ;
- 119 à un réseau régional d'hygiène ;
- 186 à un groupement de CLINs ;
- 151 à un autre type de réseau.

1 - Le programme d'action

358 établissements (95%) ont élaboré un programme d'action fixant les objectifs prioritaires en matière de lutte contre les IN. Ils se répartissent de la manière suivante

Tableau 11 : Existence d'un programme d'action selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	34	100.0	34	100.0
02-CH INF 300 LP	-	-	23	100.0	16	100.0	39	100.0
02-CH SUP 300 LP	-	-	5	100.0	29	100.0	34	100.0
03-ETAB. PSY	19	95.0	7	87.5	12	100.0	38	95.0
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	6	100.0	6	100.0
05-CL. INF 100 LP	55	96.5	-	-	-	-	55	96.5
05-CL. SUP 100 LP	63	98.4	-	-	-	-	63	98.4
07-SSR-SLD	37	90.2	32	86.5	7	87.5	76	88.4
08-CLCC-CANCER	-	-	3	100.0	-	-	3	100.0
09-HAD	0	0.0	2	100.0	0	0.0	2	50.0
10-HEMODIALYSE	3	100.0	1	100.0	-	-	4	100.0
11-MECSS-POUP.	-	-	2	100.0	-	-	2	100.0
12-AMBULATOIRE	0	0.0	2	66.7	-	-	2	40.0
TOTAL	177	94.1	77	91.7	104	98.1	358	94.7

Exemple, dans la catégorie SSR-SLD, ont élaboré un programme d'action

- 7 établissements publics, soit 87.5 %
- 32 établissements PSPH, soit 86.5 %
- 37 établissements privé, soit 90.2 %

2 - Les réunions plénières du CLIN

L'article R6111-2 du CSP prévoit que le CLIN doit se réunir au moins 3 fois par an. Sur les 378 établissements qui ont constitué un CLIN, le nombre de réunions du CLIN s'établit de la manière suivante.

Tableau 12 : Réunions du CLIN selon le type d'établissement

TYPE	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à - de 3 réunions	% à 3 réunions et +
01-CHR-CHU	34	0.0	0.0	100.0
02-CH INF 300 LP	39	0.0	7.7	92.3
02-CH SUP 300 LP	34	0.0	0.0	100.0
03-ETAB. PSY	40	0.0	10.0	90.0
04-HOPITAL LOCAL	6	0.0	33.3	66.7
05-CL. INF 100 LP	57	1.8	3.5	94.7
05-CL. SUP 100 LP	64	0.0	1.6	98.4
07-SSR-SLD	86	1.2	9.3	89.5
08-CLCC-CANCER	3	0.0	0.0	100.0
09-HAD	4	0.0	25.0	75.0
10-HEMODIALYSE	4	0.0	0.0	100.0
11-MECSS-POUP.	2	0.0	0.0	100.0
12-AMBULATOIRE	5	40.0	20.0	40.0
TOTAL	378	1.1	5.8	93.1

Tableau 13 : Réunions du CLIN selon le statut de l'établissement

STATUT	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à - de 3 réunions	% à 3 réunions et +
PRIVE	188	1.6	6.4	92.0
PSPH	84	1.2	3.6	95.2
PUBLIC	106	0.0	6.6	93.4
TOTAL	378	1.1	5.8	93.1

Tableau 14 : Réunions du CLIN selon la taille de l'établissement

TAILLE	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à - de 3 réunions	% à 3 réunions et +
1 A 99 LITS	155	1.9	7.7	90.3
100 A 399 LITS	161	0.6	6.2	93.2
400 A 799 LITS	43	0.0	0.0	100.0
800 LITS ET +	19	0.0	0.0	100.0
TOTAL	378	1.1	5.8	93.1

3 - Les groupes de travail du CLIN

En plus des réunions du CLIN, 333 établissements organisent des groupes de travail (88.1 %) qui ont tenu un total de 4187 réunions.

Tableau 15 : Organisation de groupes de travail selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	33	97.1	33	97.1
02-CH INF 300 LP	-	-	23	100.0	16	100.0	39	100.0
02-CH SUP 300 LP	-	-	5	100.0	28	96.6	33	97.1
03-ETAB. PSY	17	85.0	7	87.5	12	100.0	36	90.0
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	5	83.3	5	83.3
05-CL. INF 100 LP	46	80.7	-	-	-	-	46	80.7
05-CL. SUP 100 LP	58	90.6	-	-	-	-	58	90.6
07-SSR-SLD	31	75.6	30	81.1	8	100.0	69	80.2
08-CLCC-CANCER	-	-	3	100.0	-	-	3	100.0
09-HAD	1	100.0	2	100.0	1	100.0	4	100.0
10-HEMODIALYSE	2	66.7	1	100.0	-	-	3	75.0
11-MECSS-POUP.	-	-	2	100.0	-	-	2	100.0
12-AMBULATOIRE	0	0.0	2	66.7	-	-	2	40.0
TOTAL	155	82.4	75	89.3	103	97.2	333	88.1

Tableau 16 : Nombre de réunions des groupes de travail selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE	PSPH	PUBLIC	TOTAL
01-CHR-CHU	-	-	1083	1083
02-CH INF 300 LP	-	291	243	534
02-CH SUP 300 LP	-	139	744	883
03-ETAB. PSY	84	35	124	243
04-HOPITAL LOCAL	-	-	54	54
05-CL. INF 100 LP	304	-	-	304
05-CL. SUP 100 LP	472	-	-	472
07-SSR-SLD	140	204	137	481
08-CLCC-CANCER	-	54	-	54
09-HAD	10	18	5	33
10-HEMODIALYSE	5	25	-	30
11-MECSS-POUP.	-	7	-	7
12-AMBULATOIRE	-	9	-	9
TOTAL	1015	782	2390	4187

4 - L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH)

L'article R6111-8 du CSP stipule que : 'Chaque établissement de santé ... constitue une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière. ... Les établissements de santé peuvent satisfaire à l'obligation de se doter d'une telle équipe ... par la voie d'une action de coopération inter-établissements'.

Par ailleurs, la circulaire DGS/DHOS/E2 n° 2000/645 du 29 décembre 2000 précisait les objectifs de moyens en personnel de l'EOH à atteindre en 3 ans. Ces objectifs sont de 1 ETP d'IDE pour 400 lits et de 1 ETP de médecin ou de pharmacien pour 800 lits.

Après avoir décrit les EOH, nous étudierons le degré de réalisation des objectifs successivement pour les IDE et les médecins-pharmaciens, pour les établissements ayant respectivement plus de 400 et 800 lits ainsi que pour les catégories d'établissements pouvant atteindre ces objectifs par la voie de la coopération inter établissements en respectant leur statut (public-PSPH et privé) et leur localisation géographique (département).

a - Existence d'une EOH

L'article 2 du décret n° 99-1034 du 6 décembre 1999 fixe au 31 décembre 2001 le délai pour la création d'une EOH.

Au 31 décembre 2006, 341 établissements, soit 90.2%, déclarent disposer d'une EOH. Parmi eux, 99 déclarent que cette EOH est commune à d'autres établissements (29.0%)

Les 341 EOH se répartissent de la manière suivante

Tableau 17 : Existence d'une EOH selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	34	100.0	34	100.0
02-CH INF 300 LP	-	-	23	100.0	16	100.0	39	100.0
02-CH SUP 300 LP	-	-	5	100.0	29	100.0	34	100.0
03-ETAB. PSY	19	95.0	5	62.5	12	100.0	36	90.0
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	5	83.3	5	83.3
05-CL. INF 100 LP	49	86.0	-	-	-	-	49	86.0
05-CL. SUP 100 LP	63	98.4	-	-	-	-	63	98.4
07-SSR-SLD	32	78.0	28	75.7	5	62.5	65	75.6
08-CLCC-CANCER	-	-	3	100.0	-	-	3	100.0
09-HAD	0	0.0	2	100.0	1	100.0	3	75.0
10-HEMODIALYSE	3	100.0	1	100.0	-	-	4	100.0
11-MECSS-POUP.	-	-	2	100.0	-	-	2	100.0
12-AMBULATOIRE	1	50.0	3	100.0	-	-	4	80.0
TOTAL	167	88.8	72	85.7	102	96.2	341	90.2

Tableau 18 : Existence d'une EOH commune selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	3	8.8	3	8.8
02-CH INF 300 LP	-	-	9	39.1	8	50.0	17	43.6
02-CH SUP 300 LP	-	-	2	40.0	12	41.4	14	41.2
03-ETAB. PSY	2	10.5	2	40.0	3	25.0	7	19.4
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	4	80.0	4	80.0
05-CL. INF 100 LP	13	26.5	-	-	-	-	13	26.5
05-CL. SUP 100 LP	12	19.0	-	-	-	-	12	19.0
07-SSR-SLD	6	18.8	17	60.7	3	60.0	26	40.0
08-CLCC-CANCER	-	-	0	0.0	-	-	0	0.0
09-HAD	-	-	1	50.0	0	0.0	1	33.3
10-HEMODIALYSE	1	33.3	0	0.0	-	-	1	25.0
11-MECSS-POUP.	-	-	0	0.0	-	-	0	0.0
12-AMBULATOIRE	1	100.0	0	0.0	-	-	1	25.0
TOTAL	35	21.0	31	43.1	33	32.4	99	29.0

Parmi les 99 établissements ayant une EOH commune, 75 déclarent avoir signé une convention inter-établissements (75.8 %).

Tableau 19 : Existence d'une convention pour les EOH commune selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	1	33.3	1	33.3
02-CH INF 300 LP	-	-	8	88.9	8	100.0	16	94.1
02-CH SUP 300 LP	-	-	2	100.0	12	100.0	14	100.0
03-ETAB. PSY	2	100.0	2	100.0	3	100.0	7	100.0
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	4	100.0	4	100.0
05-CL. INF 100 LP	6	46.2	-	-	-	-	6	46.2
05-CL. SUP 100 LP	7	58.3	-	-	-	-	7	58.3
07-SSR-SLD	2	33.3	14	82.4	3	100.0	19	73.1
08-CLCC-CANCER	-	-	-	-	-	-	-	-
09-HAD	-	-	0	0.0	-	-	0	0.0
10-HEMODIALYSE	0	0.0	-	-	-	-	0	0.0
11-MECSS-POUP.	-	-	-	-	-	-	-	-
12-AMBULATOIRE	1	100.0	-	-	-	-	1	100.0
TOTAL	18	51.4	26	83.9	31	93.9	75	75.8

b - Composition des EOH

L'article R6111-8 du CSP stipule que l'EOH comporte du personnel 'notamment médical, pharmaceutique et infirmier'. Chaque EOH devrait comprendre dans ses effectifs d'une part du temps médical ou pharmaceutique et, d'autre part, du temps infirmier. Dans ce cas, l'analyse considérera que l'EOH est 'conforme'.

Sur les 341 EOH, 304 sont 'conformes' (89.1%).

Tableau 20 : Composition des EOH selon le type de l'établissement

TYPE	Nb d'étab.	Nb d'EOH	% d'EOH conformes	% d'EOH sans Méd/Phar	% d'EOH sans IDE	% d'EOH sans Méd/Phar ni IDE
01-CHR-CHU	34	34	100.0	0.0	0.0	0.0
02-CH INF 300 LP	39	39	82.1	10.3	7.7	0.0
02-CH SUP 300 LP	34	34	97.1	0.0	2.9	0.0
03-ETAB. PSY	40	36	88.9	8.3	2.8	0.0
04-HOPITAL LOCAL	6	5	100.0	0.0	0.0	0.0
05-CL. INF 100 LP	57	49	87.8	10.2	2.0	0.0
05-CL. SUP 100 LP	64	63	96.8	3.2	0.0	0.0
07-SSR-SLD	86	65	78.5	12.3	7.7	1.5
08-CLCC-CANCER	3	3	100.0	0.0	0.0	0.0
09-HAD	4	3	66.7	33.3	0.0	0.0
10-HEMODIALYSE	4	4	50.0	50.0	0.0	0.0
11-MECSS-POUP.	2	2	100.0	0.0	0.0	0.0
12-AMBULATOIRE	5	4	100.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	378	341	89.1	7.3	3.2	0.3

c - Les effectifs des EOH

Les 341 EOH sont composées de

- 535.95 ETP totaux
- dont 129.73 ETP de médecins et pharmaciens
- et 271.39 ETP de cadres infirmiers et d'IDE.

Tableau n°21 : Effectifs des EOH par catégorie professionnelle et par type d'établissement

TYPE	Médec.	Pharm.	Cadre Inf.	IDE	Techn.	Secrét	TOTAL	RATIO ⁽¹⁾
1-CHR-CHU	16.2	14.2	37.0	14.8	31.3	16.5	130.0	5.8
2-CH INF 300 LP	4.0	4.6	13.4	9.2	4.1	5.0	40.4	6.2
2-CH SUP 300 LP	16.8	9.4	26.5	17.7	22.1	16.0	108.6	5.6
3-ETAB PSY	1.8	5.6	11.6	10.6	0.4	5.9	35.9	4.2
4-HOP. LOCAUX	0.2	0.6	0.9	4.3	0.0	0.7	6.6	12.3
5-CL. INF 100 LP	5.5	6.2	11.8	15.6	3.6	4.2	46.9	12.0
5-CL. SUP 100 LP	16.8	13.7	34.8	40.9	7.2	10.5	123.9	11.4
7-SSR-SLD	7.6	3.3	9.6	7.9	1.6	3.4	33.4	4.2
8-CLCC-CANCER	0.6	0.9	0.4	1.0	1.0	0.6	4.5	6.1
9-HAD	0.4	0.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.9	0.4
10-HEMODIALYSE	0.8	0.3	1.1	1.6	0.1	0.6	4.5	12.2
11-MECSS-POUP.	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.2	1.7
12-AMBULATOIRE	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.3	1.6
TOTAL	70.8	58.9	147.5	123.9	71.3	63.5	536.0	6.4

⁽¹⁾Ratio d'ETP totaux pour 1 000 lits et places

Tableau n°22 : Effectifs des EOH par taille d'établissement

TAILLE	Médec.	Pharm.	Cadre Inf.	IDE	Techn.	Secrét	TOTAL	RATIO (1)
1 A 99 LITS	13.72	11.01	21.31	27.80	5.18	7.80	86.82	8.77
100 A 399 LITS	27.36	26.11	66.06	63.88	18.10	23.28	224.79	7.33
400 A 799 LITS	15.56	15.82	32.65	19.99	26.75	18.62	129.39	5.46
800 LITS ET +	14.20	5.95	27.45	12.25	21.30	13.80	94.95	4.83
TOTAL	70.84	58.89	147.47	123.92	71.33	63.50	535.95	6.39

(1) Ratio d'ETP totaux pour 1 000 lits et places

d - Objectifs d'ETP fixés par la circulaire du 29/12/2000

Objectif d'un ETP d'IDE pour 400 lits - La région comprend

- 62 établissements de plus de 400 lits,
- dont 54 ont au moins un ETP d'IDE (87.1%)
- et 12 ont un ratio supérieur ou égal à un ETP d'IDE pour 400 lits (19.4%).

Objectif d'un ETP de médecin ou pharmacien pour 800 lits - La région comprend

- 19 établissements de plus de 800 lits,
- dont 12 ont au moins un ETP de médecin ou / et pharmacien (63.2%)
- et 4 ont un ratio supérieur ou égal à un ETP de médecin ou / et pharmacien pour 800 lits (21.1%).

Pour l'analyse, la coopération inter établissements n'est envisagée qu'au sein de chaque secteur : le secteur public (comprenant le secteur public proprement dit et le secteur PSPH) d'une part et, d'autre part, le secteur privé ; même si une coopération entre les deux secteurs est théoriquement possible.

Les tableaux n° 23 et 24 présentent les résultats par département, prenant le parti pris de la communauté d'établissements, bien que parfois la coopération inter établissements soit plus facile entre des établissements plus proches mais situés dans des départements limitrophes.

Les ETP d'IDE regroupent les ETP de cadres infirmiers et les ETP d'infirmiers

Ces tableaux présentent respectivement pour les deux secteurs

- les nombres totaux d'ETP et de lits et places dans le département ;
- le nombre d'ETP théoriques pour satisfaire à l'objectif départemental d'un ETP d'IDE pour 400 lits ou d'un ETP de médecin ou pharmacien pour 800 lits ;
- le déficit ou l'excédent d'ETP du département ;
- le degré d'atteinte de l'objectif d'un ETP d'IDE pour 400 lits ou d'un ETP de médecin ou pharmacien pour 800 lits.

Le bilan régional des effectifs par rapport aux objectifs s'établit ainsi

1. Pour le secteur public et PSPH

- 153.4 ETP d'IDE pour un objectif de 160.2 ETP, soit 96 % de l'objectif dans la région.
- 77.8 ETP de médecins/pharmaciens pour un objectif de 80.1 ETP, soit 97 % de l'objectif dans la région.

2. Pour le secteur privé

- 117.9 ETP d'IDE pour un objectif de 49.6 ETP, soit 237 % de l'objectif dans la région.
- 52.0 ETP de médecins/pharmaciens pour un objectif de 24.8 ETP, soit 209 % de l'objectif dans la région.

Tableau n°23 : Etat de réalisation de l'objectif d'un ETP d'IDE pour 400 lits

SECTEUR PUBLIC					
DPT	ETP D'IDE totaux	Lits et places totaux	ETP D'IDE théoriques	Déficit Excédent	% atteint de l'objectif
75	43.5	17843	44.6	-1.1	97.5
77	19.6	5137	12.8	6.8	152.6
78	14.9	6315	15.8	-0.9	94.4
91	15.8	5822	14.6	1.3	108.5
92	18.3	8495	21.2	-2.9	86.2
93	7.7	5362	13.4	-5.7	57.4
94	21.3	9407	23.5	-2.2	90.6
95	12.4	5692	14.2	-1.8	87.1
TOT	153.4	64073	160.2	-6.8	95.8
SECTEUR PRIVE					
DPT	ETP D'IDE totaux	Lits et places totaux	ETP D'IDE théoriques	Déficit Excédent	% atteint de l'objectif
75	13.9	3115	7.8	6.1	178.4
77	29.9	1724	4.3	25.6	693.7
78	18.5	2637	6.6	11.9	280.6
91	14.4	2524	6.3	8.1	228.2
92	12.2	2993	7.5	4.7	163.0
93	11.5	2987	7.5	4.0	154.0
94	12.3	1887	4.7	7.6	260.7
95	5.3	1994	5.0	0.3	106.3
TOT	117.9	19861	49.6	68.3	237.4

Tableau n°24 : Etat de réalisation de l'objectif d'un ETP de médecin/pharmacien pour 800 lits

SECTEUR PUBLIC					
DPT	ETP Méd./Ph. totaux	Lits et places totaux	ETP Méd./Ph. théoriques	Déficit Excédent	% atteint de l'objectif
75	23.0	17843	22.3	0.7	103.1
77	5.3	5137	6.4	-1.1	82.5
78	6.3	6315	7.9	-1.6	79.8
91	7.0	5822	7.3	-0.3	96.2
92	11.6	8495	10.6	1.0	109.2
93	5.7	5362	6.7	-1.0	85.0
94	11.1	9407	11.8	-0.7	94.4
95	7.9	5692	7.1	0.8	111.0
TOT	77.8	64073	80.1	-2.3	97.1
SECTEUR PRIVE					
DPT	ETP Méd./Ph. totaux	Lits et places totaux	ETP Méd./Ph. théoriques	Déficit Excédent	% atteint de l'objectif
75	7.2	3115	3.9	3.3	184.9
77	5.6	1724	2.1	3.4	259.8
78	7.7	2637	3.3	4.4	233.6
91	8.5	2524	3.1	5.3	269.4
92	6.8	2993	3.7	3.1	181.7
93	4.7	2987	3.7	1.0	125.8
94	7.2	1887	2.4	4.8	305.2
95	4.2	1994	2.5	1.7	168.5
TOT	52.0	19861	24.8	27.2	209.4

IV - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

1 - Prévention des risques infectieux

a - Prévention de la diffusion des BMR

- 321 établissements (84.9 %) disposent d'un programme de maîtrise de la diffusion des BMR.

Parmi les seuls établissements (91) qui ont une activité de réanimation, tous disposent d'un programme de maîtrise de la diffusion des BMR.

Parmi les seuls établissements (197) qui ont une activité de chirurgie ou / et de gynécobstétrique, 185 d'entre eux (93.9 %) disposent d'un programme de maîtrise de la diffusion des BMR.

Parmi les 86 établissements exclusifs de SSR ou SLD, 63 d'entre eux (73.3 %) disposent d'un programme de maîtrise de la diffusion des BMR.

b- Surveillance des Accidents d'Exposition au Sang (AES)

- 375 établissements (99.2 %) ont un système de signalement des AES, en collaboration avec la médecine du travail ;
- 377 établissements (99.7 %) disposent d'un protocole de prise en charge des AES ;
- 282 établissements (74.6 %) ont mené des actions de prévention des AES au cours de l'année.

Parmi les seuls établissements (197) qui ont une activité de chirurgie ou/ et de gynéco-obstétrique, tous ont un système de signalement des AES, en collaboration avec la médecine du travail et 196 d'entre eux (99.5 %) disposent d'un protocole de prise en charge des AES.

c - Prévention des risques infectieux liés à l'environnement

1 - Surveillance de l'eau

249 établissements disposent de fontaines réfrigérantes. Parmi eux

- 199 établissements (79.9 %) effectuent une surveillance de l'eau de ces fontaines ;
- pour laquelle 181 établissements utilisent un seuil d'alerte (91.0 %) ;
- soit, 72.7 % de surveillance conforme aux prescriptions.

Parmi les 197 établissements ayant une activité de chirurgie ou / et de gynéco-obstétrique

- 192 effectuent une surveillance des postes de lavage des mains en chirurgie (97.5 %) ;
- pour laquelle 183 établissements utilisent un seuil d'alerte (95.3 %) ;
- soit, 92.9 % de surveillance conforme aux prescriptions.

Les réseaux d'eau chaude sanitaire sont l'objet d'une surveillance

- dans 362 établissements (95.8 %) ;
- parmi lesquels 356 ont défini un seuil d'alerte (98.3 %) ;
- soit 94.2 % de surveillance conforme aux prescriptions.

2 - Surveillance de l'air

Dans 199 établissements, il existe des secteurs où l'air est contrôlé.

- L'air a fait l'objet d'une surveillance dans 198 de ces établissements (99.5 %).
- Parmi eux, 191 ont défini un seuil d'alerte (96.5 %) ;
- soit, 96.0 % de surveillance conforme aux prescriptions.

e - Protocoles de prévention des risques infectieux

Le tableau n° 25 présente les résultats de l'enquête sur 22 protocoles de prévention des risques infectieux.

Tableau n°25 : Protocoles de prévention des risques infectieux dans les 378 établissements

THEMES	Nb existants	% existants
Lavage des mains	376	99.5
Précautions standard	356	94.2
Prép. opéré	196	99.5
Sondage urinaire	328	86.8
Disp. intr. vasc.	290	76.7
Hémocultures	228	60.3
Ventil. artif.	70	45.8
Tech. isolement	357	94.4
M.C.J.	223	59.0
Escarres	253	66.9
Pansements	253	66.9
Antiseptiques	261	69.0
Désinfectants	282	74.6
Ttt Disp. méd.	239	96.0
Entretien locaux	363	96.0
Elimin. déchets	363	96.0
Circuit linge	328	86.8
Hygiène en radio	116	59.5
Hyg. en hémodialyse	46	79.3
Hyg. expl. fonct.	63	60.0
Hyg. en laboratoire	68	63.6
Hyg. en pharmacie	156	44.7

Tableau n° 26 : Protocoles de prévention des risques infectieux par type d'établissements

THEMES	% moyen	CHU/R	CH-CHG	CHS-PSY	H.LOCAL	CL. MCO	SSR-SLD
<i>Nb Etablissements</i>	378	34	69	40	6	121	86
Lavage des mains	99.5	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	98.8
Précautions standard	94.2	100.0	95.7	92.5	83.3	94.2	93.0
Sondage urinaire	86.8	100.0	97.1	55.0	100.0	94.2	81.4
Disp. intr. vasc.	76.7	94.1	95.7	57.5	66.7	85.1	57.0
Tech. isolement	94.4	100.0	98.6	87.5	100.0	100.0	90.7
Escarres	66.9	82.4	65.2	42.5	50.0	81.0	60.5
Pansements	66.9	76.5	59.4	50.0	33.3	86.0	58.1
Antiseptiques	69.0	88.2	73.9	65.0	16.7	80.2	46.5
Désinfectants	74.6	94.1	89.9	82.5	50.0	75.2	52.3
Entretien locaux	96.0	97.1	98.6	100.0	66.7	97.5	94.2
Elimin. déchets	96.0	94.1	95.7	100.0	66.7	99.2	93.0
Circuit linge	86.8	76.5	84.1	92.5	50.0	95.0	88.4

2 - Surveillance épidémiologique

a - Enquête de prévalence

305 établissements (80.7 %) ont réalisé une enquête de prévalence au cours de l'année 2006 concernant au total 2003 services hospitaliers.

b - Enquête d'incidence

220 établissements (58.2 %) ont réalisé une enquête d'incidence au cours de l'année 2006.

Tableau n°27 : Thèmes des enquêtes d'incidence réalisées dans 220 établissements

THEMES	Nombre d'établ.	% réalisés avec réseau	Nombre de services
Tout type d'infections	76	10.0	291
Inf. site opératoire	145	68.8	444
Pneumopathies nosoc.	68	13.6	173
Inf. urinaires nosoc.	84	10.5	312
Infections sur cathé.	69	15.0	245
Bactériémies nosoc.	104	30.0	845
Autres	67	15.5	500

197 établissements ont une activité de chirurgie ou/et d'obstétrique, disposant de 743 services de chirurgie et d'obstétrique. Parmi ces établissements, 145 ont réalisé une enquête sur les infections du site opératoire (73.6 %), disposant de 625 services de chirurgie et d'obstétrique. Parmi ces services, 444 services ont participé à l'enquête sur les infections du site opératoire. Au total, 444 / 743 services de chirurgie et d'obstétrique ont participé à l'enquête sur les infections du site opératoire.

c - Surveillance à partir des données du laboratoire de microbiologie

Sur les 364 établissements disposant d'un laboratoire interne ou ayant une convention avec un laboratoire externe

- 327 établissements (89.8 %) ont utilisé les données du laboratoire de microbiologie pour une surveillance des infections nosocomiales.

d - Diffusion des résultats de la surveillance épidémiologique

- Sur les 327 établissements utilisant les données du laboratoire de micro pour une surveillance des infections nosocomiales, 255 diffusent ces données auprès des services (78.0 %)
- Sur les 324 établissements réalisant au moins un type d'enquête, 280 diffusent ces données auprès des services participants (86.4 %)

3 - Situations d'alerte ou épidémiques

354 établissements ont désigné un responsable du signalement (93.7 %)

Au cours de l'année 2006

- 227 établissements (60.1 %) ont fait 6753 signalements auprès de l'EOHH ;
- 92 établissements (24.3 %) ont fait 301 signalements externes auprès de la DDASS et du CCLIN.

4 - Formation en hygiène hospitalière

Un programme de formation en hygiène hospitalière a été inscrit dans le plan de formation continue de 295 établissements (78.0 %) et le CLIN a été consulté dans 74.2 % des cas. Une formation en hygiène est prévue dans

- 234 établissements (61.9 %) pour le nouveau personnel recruté ;
- 77 établissements (20.4 %) pour le personnel intérimaire ;
- 155 établissements (41.0 %) pour les étudiants ;

Tableau n°28 : Formations relatives à la lutte contre les infections nosocomiales

Personnels	Nombre de personnes formées	Nombre total d'heures de formation
Médecins ou pharmaciens	4502	10121
Personnels infirmiers	19318	66217
Autres personnels permanents	22448	87344
TOTAL	46268	163681

5 - Actions d'évaluation

317 établissements (83.9 %) ont mené des actions d'évaluation au cours de l'année 2006, dont 296 ont réalisé un audit (93.4 %)

Sur l'ensemble des établissements, 296 établissements (78.3 %) ont réalisé un audit des bonnes pratiques.

V - BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

1 - Commission des antibiotique

312 établissements (82.5%) ont créé une instance chargée d'impulser et de coordonner les actions en matière de bon usage des antibiotiques. La répartition par type d'établissement est la suivante

Tableau 29 : Existence d'une Commission des antibiotiques selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	34	100.0	34	100.0
02-CH INF 300 LP	-	-	20	87.0	12	75.0	32	82.1
02-CH SUP 300 LP	-	-	5	100.0	28	96.6	33	97.1
03-ETAB. PSY	16	80.0	6	75.0	11	91.7	33	82.5
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	5	83.3	5	83.3
05-CL. INF 100 LP	50	87.7	-	-	-	-	50	87.7
05-CL. SUP 100 LP	58	90.6	-	-	-	-	58	90.6
07-SSR-SLD	30	73.2	21	56.8	6	75.0	57	66.3
08-CLCC-CANCER	-	-	3	100.0	-	-	3	100.0
09-HAD	0	0.0	1	50.0	1	100.0	2	50.0
10-HEMODIALYSE	2	66.7	1	100.0	-	-	3	75.0
11-MECSS-POUP.	-	-	2	100.0	-	-	2	100.0
12-AMBULATOIRE	0	0.0	0	0.0	-	-	0	0.0
TOTAL	156	83.0	59	70.2	97	91.5	312	82.5

Tableau 30 : Existence de la Commission des antibiotiques selon la taille des établissements

TAILLE	Nombre d'étab. total	Nombre d'étab. avec Com.	%
1 A 99 LITS	155	113	72.9
100 A 399 LITS	161	140	87.0
400 A 799 LITS	43	41	95.3
800 LITS ET +	19	18	94.7
TOTAL	378	312	82.5

Tableau 31 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon le type d'établissement

TYPE	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à 1 réunions	% à 2 réunions	% à 3 réunions et +
01-CHR-CHU	34	0.0	11.8	17.6	70.6
02-CH INF 300 LP	32	9.4	21.9	21.9	46.9
02-CH SUP 300 LP	33	6.1	21.2	24.2	48.5
03-ETAB. PSY	33	3.0	36.4	18.2	42.4
04-HOPITAL LOCAL	5	20.0	60.0	20.0	0.0
05-CL. INF 100 LP	50	2.0	26.0	6.0	66.0
05-CL. SUP 100 LP	58	0.0	15.5	22.4	62.1
07-SSR-SLD	57	7.0	33.3	14.0	45.6
08-CLCC-CANCER	3	0.0	33.3	33.3	33.3
09-HAD	2	0.0	50.0	0.0	50.0
10-HEMODIALYSE	3	0.0	0.0	0.0	100.0
11-MECSS-POUP.	2	0.0	0.0	0.0	100.0
12-AMBULATOIRE	0	0.0	0.0	0.0	0.0
TOTAL	312	3.8	24.4	17.0	54.8

Tableau 32 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon le statut de l'établissement

STATUT	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à 1 réunions	% à 2 réunions	% à 3 réunions et +
PRIVE	156	2.6	23.7	12.8	60.9
PSPH	59	3.4	27.1	22.0	47.5
PUBLIC	97	6.2	23.7	20.6	49.5
TOTAL	312	3.8	24.4	17.0	54.8

Tableau 33 : Réunions de la Commission des antibiotiques selon la taille de l'établissement

TAILLE	Nombre d'étab.	% à 0 réunion	% à 1 réunions	% à 2 réunions	% à 3 réunions et +
1 A 99 LITS	113	5.3	29.2	8.8	56.6
100 A 399 LITS	140	2.1	22.9	23.6	51.4
400 A 799 LITS	41	7.3	14.6	19.5	58.5
800 LITS ET +	18	0.0	27.8	11.1	61.1
TOTAL	312	3.8	24.4	17.0	54.8

2 - Référent en antibiothérapie

237 établissements (62.7%) ont désigné un référent en antibiothérapie. La répartition par type d'établissement est la suivante

Tableau 34 : Existence d'un référent en antibiothérapie selon le type et le statut de l'établissement

TYPE	PRIVE		PSPH		PUBLIC		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
01-CHR-CHU	-	-	-	-	28	82.4	28	82.4
02-CH INF 300 LP	-	-	17	73.9	6	37.5	23	59.0
02-CH SUP 300 LP	-	-	5	100.0	24	82.8	29	85.3
03-ETAB. PSY	12	60.0	2	25.0	6	50.0	20	50.0
04-HOPITAL LOCAL	-	-	-	-	0	0.0	0	0.0
05-CL. INF 100 LP	41	71.9	-	-	-	-	41	71.9
05-CL. SUP 100 LP	51	79.7	-	-	-	-	51	79.7
07-SSR-SLD	23	56.1	14	37.8	2	25.0	39	45.3
08-CLCC-CANCER	-	-	2	66.7	-	-	2	66.7
09-HAD	0	0.0	0	0.0	1	100.0	1	25.0
10-HEMODIALYSE	1	33.3	0	0.0	-	-	1	25.0
11-MECSS-POUP.	-	-	1	50.0	-	-	1	50.0
12-AMBULATOIRE	1	50.0	0	0.0	-	-	1	20.0
TOTAL	129	68.6	41	48.8	67	63.2	237	62.7

Tableau 35 : Existence d'un référent en antibiothérapie selon la taille des établissements

TAILLE	Nombre d'étab. total	Nombre d'étab. avec Référent	%
1 A 99 LITS	155	84	54.2
100 A 399 LITS	161	102	63.4
400 A 799 LITS	43	35	81.4
800 LITS ET +	19	16	84.2
TOTAL	378	237	62.7

Tableau 36 : Spécialité des référents en antibiothérapie

SPECIALITES	Nombre	%
.	3	1.3
ANESTH.-REANIM	50	21.1
AUTRE	31	13.1
BIOLOGISTE	21	8.9
GENERALISTE	19	8.0
HYGIENISTE	6	2.5
INFECTIOLOGUE	32	13.5
INTERNISTE	15	6.3
PHARMACIEN	60	25.3
TOTAL	237	100.0

3 - Protocoles relatifs aux antibiotiques

a - Antibiothérapie de première intention

- 234 établissements (61.9 %) ont élaboré un protocole sur l'antibiothérapie de première intention dans les principales infections.
- Parmi les 80 établissements qui ont un service d'urgence, 67 ont défini un protocole sur l'antibiothérapie de première intention (83.8%)
- Ce protocole est en vigueur dans les services d'urgence de 62 d'entre eux (92.5%).

Tableau 37 : Ancienneté du protocole sur l'antibiothérapie

ANNEE	Nombre	%
1998	3	1.3
2000	3	1.3
2001	2	0.9
2002	7	3.0
2003	18	7.7
2004	21	9.0
2005	57	24.4
2006	123	52.6
TOTAL	234	100.0

b - Antibio prophylaxie chirurgicale

Parmi les 197 établissements qui ont une activité chirurgicale ou / et de gynéco-obstétrique, 185 d'entre eux (93.9 %) ont élaboré des protocoles sur l'antibio prophylaxie chirurgicale.

Parmi les 6 établissements qui ont une activité de gynéco-obstétrique sans activité de chirurgie, 5 d'entre eux (83.3 %) ont élaboré des protocoles sur l'antibio prophylaxie chirurgicale.

Parmi les 94 établissements qui ont une activité de chirurgie sans activité de gynéco-obstétrique, 89 d'entre eux (94.7 %) ont élaboré des protocoles sur l'antibio prophylaxie chirurgicale.

Parmi les 97 établissements qui ont une activité de chirurgie et de gynéco-obstétrique, 91 d'entre eux (93.8 %) ont élaboré des protocoles sur l'antibio prophylaxie chirurgicale.

Tableau 38 : Ancienneté du protocole sur l'antibio prophylaxie

ANNEE	Nombre	%
1998	1	0.5
1999	2	1.1
2000	1	0.5
2001	5	2.7
2002	8	4.3
2003	12	6.5
2004	28	15.1
2005	60	32.4
2006	68	36.8
TOTAL	185	100.0

4 - Listes d'antibiotiques

- 346 établissements ont établi une liste des antibiotiques disponibles (91.5 %)
- dont 191 établissements ont établi une liste des antibiotiques à dispensation contrôlée (55.2 %)
- dont 135 établissements qui les dispensent et délivrent pour une durée limitée (70.7 %).

Au total, 135 établissements ont établi une liste des antibiotiques à dispensation contrôlée avec une durée limitée (35.7 %)

Tableau 39 : Existence de listes d'antibiotiques selon le type d'établissement

TYPE	Nombre	Disponibles	Dispens. Contr.	Durée lim.
01-CHR-CHU	34	97.1%	85.3%	52.9%
02-CH INF 300 LP	39	94.9%	64.1%	46.2%
02-CH SUP 300 LP	34	94.1%	82.4%	73.5%
03-ETAB. PSY	40	87.5%	47.5%	25.0%
04-HOPITAL LOCAL	6	100.0%	16.7%	0.0%
05-CL. INF 100 LP	57	98.2%	45.6%	36.8%
05-CL. SUP 100 LP	64	96.9%	64.1%	50.0%
07-SSR-SLD	86	86.0%	19.8%	11.6%
08-CLCC-CANCER	3	100.0%	100.0%	33.3%
09-HAD	4	25.0%	25.0%	0.0%
10-HEMODIALYSE	4	100.0%	25.0%	0.0%
11-MECSS-POUP.	2	100.0%	0.0%	0.0%
12-AMBULATOIRE	5	20.0%	0.0%	0.0%
TOTAL	378	91.5%	50.5%	35.7%

5 - Système d'information

a - Connexion informatique

82 établissements (21.7%) disposent d'une connexion informatique entre les services prescripteurs, le laboratoire et la pharmacie.

Tableau 40 : Existence d'une connexion informatique selon le type d'établissement

TYPE	Nombre	%
01-CHR-CHU	16	47.1%
02-CH INF 300 LP	13	33.3%
02-CH SUP 300 LP	18	52.9%
03-ETAB. PSY	6	15.0%
04-HOPITAL LOCAL	0	0.0%
05-CL. INF 100 LP	6	10.5%
05-CL. SUP 100 LP	7	10.9%
07-SSR-SLD	11	12.8%
08-CLCC-CANCER	2	66.7%
09-HAD	0	0.0%
10-HEMODIALYSE	2	50.0%
11-MECSS-POUP.	0	0.0%
12-AMBULATOIRE	1	20.0%
TOTAL	82	21.7%

b - Prescription informatisée

Tableau 41 : Prescription informatisée selon le type d'établissements

TYPE	Totalement	Partiellement	NON
01-CHR-CHU	29.4%	64.7%	5.9%
02-CH INF 300 LP	10.3%	15.4%	74.4%
02-CH SUP 300 LP	5.9%	29.4%	64.7%
03-ETAB. PSY	22.5%	17.5%	60.0%
04-HOPITAL LOCAL	0.0%	0.0%	100.0%
05-CL. INF 100 LP	3.5%	17.5%	78.9%
05-CL. SUP 100 LP	3.1%	20.3%	76.6%
07-SSR-SLD	29.1%	16.3%	54.7%
08-CLCC-CANCER	0.0%	100.0%	0.0%
09-HAD	0.0%	0.0%	100.0%
10-HEMODIALYSE	50.0%	25.0%	25.0%
11-MECSS-POUP.	50.0%	0.0%	50.0%
12-AMBULATOIRE	40.0%	20.0%	40.0%
TOTAL	15.6%	23.0%	61.4%

6 - Formation des nouveaux prescripteurs

TYPE	Nombre	%
01-CHR-CHU	31	91.2%
02-CH INF 300 LP	15	38.5%
02-CH SUP 300 LP	20	58.8%
03-ETAB. PSY	11	27.5%
04-HOPITAL LOCAL	2	33.3%
05-CL. INF 100 LP	20	35.1%
05-CL. SUP 100 LP	22	34.4%
07-SSR-SLD	20	23.3%
08-CLCC-CANCER	3	100.0%
09-HAD	1	25.0%
10-HEMODIALYSE	0	0.0%
11-MECSS-POUP.	1	50.0%
12-AMBULATOIRE	0	0.0%
TOTAL	146	38.6%

7 - Evaluation de la qualité des prescriptions

TYPE	Nombre	%
01-CHR-CHU	22	64.7%
02-CH INF 300 LP	14	35.9%
02-CH SUP 300 LP	18	52.9%
03-ETAB. PSY	8	20.0%
04-HOPITAL LOCAL	1	16.7%
05-CL. INF 100 LP	16	28.1%
05-CL. SUP 100 LP	27	42.2%
07-SSR-SLD	12	14.0%
08-CLCC-CANCER	1	33.3%
09-HAD	0	0.0%
10-HEMODIALYSE	1	25.0%
11-MECSS-POUP.	0	0.0%
12-AMBULATOIRE	0	0.0%
TOTAL	120	31.7%

8 - Surveillance de la consommation

TYPE	Nombre	%
01-CHR-CHU	33	97.1%
02-CH INF 300 LP	31	79.5%
02-CH SUP 300 LP	29	85.3%
03-ETAB. PSY	22	55.0%
04-HOPITAL LOCAL	5	83.3%
05-CL. INF 100 LP	34	59.6%
05-CL. SUP 100 LP	44	68.8%
07-SSR-SLD	39	45.3%
08-CLCC-CANCER	2	66.7%
09-HAD	2	50.0%
10-HEMODIALYSE	2	50.0%
11-MECSS-POUP.	1	50.0%
12-AMBULATOIRE	0	0.0%
TOTAL	244	64.6%
